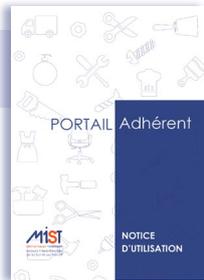


## LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (SEPA)



Retrouvez la notice générale d'utilisation de votre portail adhérent sur notre site internet [www.mist-normandie.fr](http://www.mist-normandie.fr) rubrique [Documentation](#) > [Portail adhérent MIST Normandie](#)

MIST Normandie vous propose le **prélèvement automatique** pour le paiement de vos factures, afin d'améliorer le rapprochement entre facture et paiement et vous proposer un paiement plus sécurisé.

### COMMENT FAIRE ?

1

**ESPACE ADHERENT**  
vos démarches en quelques clics



**Pour vous connecter :**

- rendez-vous sur notre site internet [www.mist-normandie.fr](http://www.mist-normandie.fr)
- accédez à votre « **Espace adhérent** »  
<https://adherent.mist-normandie.fr/PortailMIST>

2

Dans la rubrique « **Mes informations** »  cliquez sur « **Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA** » :

3

Cochez la case « **Je souhaite opter pour le prélèvement automatique** », complétez vos informations bancaires et validez :

Une fois vos informations complétées et validées, votre demande nous sera soumise pour acceptation. Nous vous transmettrons alors le mandat de prélèvement SEPA, à nous retourner daté et signé. A réception de votre mandat de prélèvement, **les factures envoyées feront l'objet d'un prélèvement en fin de mois de la date d'émission de la facture.**

Vous conserverez le pouvoir de rejeter tout prélèvement autorisé dans un délai de 8 semaines à compter de la date de débit sur votre compte, sur simple demande auprès de votre banque.